

APERÇU 1 : CARACTÉRISTIQUES DU CABINET (UNIQUEMENT POUR LA PRATIQUE PILOTE) - Questionnaire

Critère 1: Continuité des soins

- La (sous-)pratique est-elle joignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ?
 - Oui
 - Non
- La (sous-)pratique est joignable les **jours de semaine** entre ____ et ____
- La (sous-)pratique est joignable les **week-ends et jours fériés** entre ____ et ____
- De quelle manière la (sous-)pratique est-elle joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ?
 - Par GSM
 - Par téléphone fixe
 - Par e-mail
 - Par SMS
 - Par WhatsApp
 - Par les réseaux sociaux
 - Autre, précisez
- Quelles mesures sont prises pour que la (sous-)pratique soit joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ?
 - Aucune mesure spécifique
 - Une collaboration ponctuelle est mise en place avec d'autres pratiques de soins à domicile de la région
 - Une collaboration structurelle est mise en place avec d'autres pratiques de soins à domicile de la région
 - Autre, précisez
- La (sous-)pratique est-elle disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ?

Cela signifie qu'un prestataire de soins est disponible pour répondre à la demande de soins.

 - Oui
 - Non
- La (sous-)pratique est-elle disponible les jours de semaine entre ____ et ____
- La (sous-)pratique est disponible les week-ends et jours fériés entre ____ et ____
- Quel est le délai maximal entre la prise de contact par le demandeur de soins et la première visite ?
- Existe-t-il une politique de limitation du nombre de patients ?
 - Oui
 - Non
- Les priorités sont-elles fixées en fonction :
 - Du référent
 - Du besoin de soins



- De la distance / du temps de trajet
- Des traitements antérieurs (l'arrêt des admissions ne s'applique qu'aux nouveaux patients)
- Autre, précisez
- Non applicable
- Quelles mesures sont prises pour garantir que les patients soumis à un arrêt des admissions puissent tout de même accéder aux soins ?
 - Aucune mesure spécifique <IT: Exclusive>
 - Une collaboration ponctuelle est mise en place avec d'autres pratiques de soins à domicile de la région
 - Une collaboration structurelle est mise en place avec d'autres pratiques de soins à domicile de la région
 - Autre, précisez
- La (sous-)pratique fait-elle appel à une pratique externe en cas d'indisponibilité ?
 - Oui
 - Non
- Une limitation du nombre de patients a-t-elle été appliquée au cours des **six derniers mois** ?
 - Oui
 - Non
- À partir de quelle date cette suspension des patient(e)s a-t-elle été appliquée ? Date
- Jusqu'à quand a-t-elle été appliquée ? Date

Critère 2: Infirmier(ère)s relais

- Combien la (sous-)pratique compte d'infirmier(ère)s relais en soins de plaie(s) (propres à la (sous-)pratique) ?
- Faites-vous appel à des infirmier(ère)s relais externes en soins de plaie(s) dans le cadre d'une collaboration structurée ?
 - Oui
 - Non
- Sur les 4 dernières années, combien d'heures de formation spécifiques aux soins de plaie(s) ont été réalisées au sein de la (sous-)pratique ?
- Combien la (sous-)pratique compte d'éducateur(rice)s en diabétologie et/ou d'infirmier(ère)s relais en diabétologie (propres à la (sous-)pratique) ?
- Faites-vous appel à des d'éducateur(rice)s en diabétologie et/ou d'infirmier(ère)s relais en diabétologie externes dans le cadre d'une collaboration structurée ?
 - Oui
 - Non
- Sur les 4 dernières années, combien d'heures de formation spécifiques à la diabétologie ont-elles été réalisées au sein de la (sous-)pratique ?

Critère 3: Politique structurée d'éducation, de formation et d'enseignement pour les aides-soignant(e)s et les infirmier(ère)s

- Combien d'heures de formation annuelles ont été réalisées par aide-soignant(e) ETP au cours du semestre écoulé (y compris les 8 heures annuelles légales de formation continue obligatoire) ?
- La (sous-)pratique dispose-t-elle d'une politique centralisée de formation pour les aides-soignant(e)s ? *Nous entendons par là une politique au niveau de la pratique concernant le contenu et la fréquence des formations que doivent suivre les aides-soignant(e)s.*
 - Oui
 - Non
- Combien d'heures de formation par infirmier(ère) ETP ont été réalisées au cours du semestre écoulé ?
- La (sous-)pratique dispose-t-elle d'une politique centralisée de formation pour les infirmier(ère)s ? *Nous entendons par là une politique au niveau de la pratique concernant le contenu et la fréquence des formations que doivent suivre les infirmier(ère)s.*
 - Oui
 - Non

Critère 4: Ppolitique structurée d'éducation, de formation et d'enseignement pour les gestionnaires/responsables des (sous-)pratiques

- Combien d'heures de formation ont été réalisées par gestionnaire/responsable au cours du semestre écoulé ?
- La (sous-)pratique dispose-t-elle d'une politique centralisée de formation et d'un plan de formation des gestionnaires/responsables ? *Nous entendons par là une politique au niveau de la pratique concernant le contenu et la fréquence des formations que doivent suivre les gestionnaires/responsables.*
 - Oui
 - Non
 - En préparation

Critère 5: Partage de données avec d'autres professionnels de la santé

- Y-a-t-il un partage actif de données avec d'autres professionnels de la santé par le biais des outils de communication sécurisés (par exemple, HUB, Silo, etc.) ?
 - Oui
 - Non
 - En cours de développement

- Disposez-vous d'une procédure documentée concernant le partage de données avec d'autres professionnels de la santé ?
 - Oui
 - Non
 - En cours de développement
- Quel est le nom de la plateforme d'échange ?
 - Cozo
 - RSW
 - Abrumet
 - Vitalink
 - Mijn I-mens
 - Mijn WGK
 - NexuzHealth
 - Box
 - Silo
 - Autre, précisez

Critère 6: Partage de données avec les patient(e)s / aidant(e)s proches

- Y-a-t-il un partage actif de données avec les patient(e)s / aidant(e)s proches par le biais des outils de communication sécurisés (par exemple, HUB) ?
 - Oui
 - Non
 - En cours de développement
- Disposez-vous d'une procédure documentée concernant le partage de données avec les patient(e)s / aidant(e)s proches ?
 - Oui
 - Non
 - En cours de développement
- Quel est le nom de la plateforme d'échange ?
 - Cozo
 - RSW
 - Abrumet
 - Vitalink
 - Mijn I-mens
 - Mijn WGK
 - NexuzHealth
 - Box
 - Autre, précisez

Critère 7: Politique de qualité

- Votre (sous-)pratique a-t-elle d'une politique bien développée en matière de traitement des plaintes ?
 - Oui
 - Non
- La politique en matière de traitement des plaintes est-elle connue par les prestataires des soins de santé ET les patient(e)s ?
 - Oui
 - Non
- Votre (sous-)pratique dispose-t-elle d'un registre des incidents faisant l'objet d'un rapportage au moins annuel et auquel des actions sont liées ?
 - Oui
 - Non
- Votre (sous-)pratique a-t-elle désigné une personne responsable du traitement des plaintes ?
 - Oui
 - Non

Critère 8: Infirmier responsable des soins généraux (IRSG)

- Parmi les infirmier(ère)s ETP de votre (sous-)pratique, combien sont infirmier(ère)s responsables de soins généraux ?
- Votre (sous-)pratique collabore-t-elle avec d'autres (sous-)pratiques pour pouvoir faire appel à des infirmier(ère)s responsables de soins généraux (en dehors d'éventuelles collaborations dans le cadre de la permanence) ?
 - Oui
 - Non

Critère 9: Répartition des patient(e)s

- A quels profils de patient(e)s votre (sous-)pratique a-t-elle prodigués des soins au cours des 6 derniers mois ?
 - A l'acte uniquement
 - Forfait A
 - Forfait B
 - Forfait C
- Est-ce qu'au moins 2,5% du groupe de patient(e)s que vous soignez est constitué de patient(e)s en soins palliatifs ? *Il s'agit du nombre de patients bénéficiant d'un statut palliatif par rapport au nombre total de patients dans le portefeuille de patients.*
 - Oui
 - Non

Critère 10: Infirmier de pratique avancée

- Y a-t-il des infirmiers de pratique avancée qui travaillent dans votre (sous-)pratique ?
 - Oui
 - Non, mais nous avons une collaboration avec une autre (sous-)pratique disposant d'un(e) infirmier(ère) de pratique avancée remplissant un rôle d'expertise en art infirmier
 - Non, et nous n'avons pas de telle collaboration avec une autre (sous-)pratique

Critère 11: Politique de stage

- Des stages sont-ils offerts dans votre (sous-)pratique aux infirmier(ère)s / aides-soignant(e)s en formation ?
 - Oui, sur base structurelle
 - Oui, des stages sont organisés de façon ponctuelle
 - Non
- Combien de places de stage sont occupées ce semestre dans votre (sous-)pratique ?
- Combien de mentors sont disponibles ce semestre dans votre (sous-)pratique ?
- Votre (sous-)pratique a-t-elle une politique de stage élaborée ?
 - Oui
 - Non

Critère 12: Concertation patients interne

- Une concertation patients structurée a-t-elle lieu au moins une fois par mois dans votre pratique, suivant une approche ciblée selon une méthodologie d'amélioration systématique ?
 - Non
 - Oui, concertation mensuelle à raison de moins de 15 heures par ETP

- Oui, concertation mensuelle à raison d'au moins 15 heures par ETP mais moins de 25 heures
- Oui, concertation mensuelle à raison d'au moins 25 heures par ETP
- Un rapport écrit est-il rédigé pour chaque concertation ?
 - Oui
 - Non

Critère 13: Extra (petites pratiques)

- Pour les petites (sous-)pratiques avec maximum 6 ETP :
 - Au cours de l'année écoulée, une collaboration formellement organisée entre 3 à 6 infirmier(ère)s a-t-elle été mise en place dans le cadre de laquelle :
 - les rôles, les responsabilités et les accords ont été consignés par écrit, et
 - un rôle ne peut pas être réparti entre les différents ETP actifs au sein de la (sous-)pratique, et
 - les rôles sont activement assumés dans la (sous-)pratique ?
 - Oui
 - Non

APERÇU 2 : DONNÉES HISTORIQUES DU PRESTATAIRE DE SOINS - Registration

(Pour chaque prestataire de soins qui était actif dans le (sous-) cabinet mais ne l'est plus depuis le 1er janvier 2024)

Introduction :

Nous commençons par recenser les prestataires de soins qui travaillaient au sein de la (sous-)pratique depuis le 1er janvier 2024, mais qui ne le font plus aujourd'hui.

Veillez noter qu'il s'agit également de prestataires de soins temporaires (intérimaires ou travail étudiant).

- Quel est le nom de l'infirmier(ère) / de l'aide-soignant(e) ?
- S'agissait-il d'un travailleur temporaire ? Nous entendons par là un étudiant ou un intérimaire ?
 - Oui, travail étudiant ou travail intérimaire
 - Non
- Quel était le numéro INAMI du prestataire de soins ? *Composé de 8 chiffres*
- INAMI codes de compétences? *Composé de 3 chiffres*
- Quel pourcentage ETP cette personne a-t-elle travaillé dans cette pratique ?
1ETP = 38 heures par semaine. (Si une personne travaille en moyenne plus de 38 heures, ce pourcentage est de 100 %)
- Quel est le type de prestataire ?
 - Aide-soignant(e)
 - Assistant(e) en soins infirmiers
 - Infirmier responsable des soins généraux (IRSG) (ou équivalent)
- Combien de fois cette personne est-elle entrée et sortie de service ?
Si la personne a été employée sans interruption au sein de la (sous-) pratique, cela compte comme une seule entrée et sortie de service.
- Date de début
- Date de fin

APERÇU 3 : DONNÉES ACTUELLES DU PRESTATAIRE DE SOINS - Registration

(Pour chaque prestataire de soins actif dans la (sous-) pratique)

Introduction :

Dans la partie suivante, nous dressons la liste des prestataires de soins actuellement actifs au sein de la (sous-)pratique. Nous passons en revue les prestataires de soins un par un. Veuillez noter qu'il s'agit également de prestataires de soins temporaires (intérimaires + étudiants).

- Quel est le nom de l'infirmier(ère)/du soignant(e) ?
- S'agit-il d'un travailleur temporaire ? Nous entendons par là une personne qui travaille dans le cadre d'un job étudiant ou via un contrat intérimaire (travail intérimaire).
 - Oui, étudiant ou intérimaire
 - Non
- Quel était le numéro INAMI du prestataire de soins ? *Composé de 8 chiffres*
- INAMI codes de compétences? *Composé de 3 chiffres*
- Quelle est l'année de naissance ?
- Quel est le sexe de cette personne ?
- Au cours du dernier semestre, combien d'heures par semaine cette personne a-t-elle travaillé en moyenne dans la (sous-)pratique ?
- Quel est le type de prestataire ?
 - Aide-soignant(e)
 - Assistant(e) en soins infirmiers
 - Infirmier(ère) responsable de soins généraux (ou équivalent)
- Quelle est l'année d'obtention du diplôme de base en soins infirmiers ou en tant qu'aide-soignant(e) ?
- Quelle est la formation infirmière de base ?
 - Assistant(e) hospitalier(ière)
 - Infirmier(ère) diplômé(e) HBO5 / A2 en soins infirmiers
 - Infirmier(ère) Bachelier(ère) / A1 en soins infirmiers
 - Autre
- L'infirmier(ère) a-t-il (elle) suivi une formation complémentaire ?
 - Non
 - Infirmier(ère) Bachelier(ère) / A1 en soins infirmiers
 - Postgraduat
 - Bachelier supplémentaire
 - Master en sciences infirmières/ Master en Santé publique / Master en sciences sociales ou en sciences biomédicales
 - Autre formation universitaire (master)

- Doctorat
- Quelle est la formation de base d'aide-soignant(e) ?
 - Formation menant au métier d'aide-soignant(e),
 - Formation complémentaire qui, outre les compétences acquises ailleurs auprès des autorités compétentes, équivaut à la formation d'aide-soignant(e),
 - Un certificat sur bases duquel sont remplies les compétences d'aide-soignant(e) (première année de formation d'infirmier(ère) assortie de conditions supplémentaires en matière de stage et soins aux personnes âgées)
- Pour les aides-soignant(e)s formé(e)s avant septembre 2019: l'aide-soignant(e) a-t-il (elle) suivi une formation via PentaPlus ? *Nous entendons par là une formation complémentaire de 150 heures dans 5 actes supplémentaires afin d'être autorisé à pratiquer ces 5 actes supplémentaires*
 - Oui
 - Non
 - Non applicable, l'aide-soignant(e) a été formé après septembre 2019.
- L'infirmier(ère) dispose-t-iel d'un titre professionnel particulier ou d'une qualification professionnelle particulière ?
 - Non
 - Qualification professionnelle particulière (QPP)
 - Titre professionnel particulier (TPP)
- En cas de TPP, lequel ?
 - TPP d'infirmier spécialisé en gériatrie (AM du 19 avril 2007)
 - TPP d'infirmier spécialisé en soins intensifs et d'urgence (AM du 19 avril 2007)
 - TPP d'infirmier spécialisé en oncologie (AM du 28 janvier 2009)
 - TPP d'infirmier spécialisé en pédiatrie et néonatalogie (AM du 16 février 2012)
 - TPP d'infirmier spécialisé en santé mentale et psychiatrie (AM du 24 avril 2013)
 - TPP d'infirmier spécialisé en soins péri-opératoires (AM du 26 mars 2014)
- En cas de QPP, laquelle ?
 - QPP d'infirmier ayant une expertise particulière en gériatrie (AM du 19 avril 2007)
 - QPP d'infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie (AM du 20 février 2012)
 - QPP d'infirmier ayant une expertise particulière en santé mentale et psychiatrie (AM du 24 avril 2013)
 - QPP d'infirmier ayant une expertise particulière en soins palliatifs (AM du 8 juillet 2013)
- L'infirmier(ère) est-il (elle) infirmier(ère) relais ?
 - Oui, conseille uniquement au sujet de patients au sein de la (sous-)pratique propre
 - Oui, conseille également au sujet de patients en dehors de la (sous-)pratique propre
 - Non
- Dans quel domaine l'infirmier(ère) est-il (elle) infirmier(ère) relais ?

- Diabétologie
- Soins de plaies et/ou Soins de stomie
- Oncologie et/ou soins palliatifs
- Gériatrie
- Prévention des chutes
- Démence
- Soins de santé mentale
- Autres, précisez
- Au cours du dernier semestre, combien d'heures par semaine cette personne a-t-elle consacré en moyenne à 'cette fonction' ?
- L'infirmier(ère) est-il (elle)infirmier(ère) spécialisé ?
 - Non
 - Oui, intervient comme infirmier(ère) spécialisé(e) en attente d'une reconnaissance officielle
 - Oui, intervient comme infirmier(ère) spécialisé(e) avec une reconnaissance officielle
- A qui l'infirmier(ère) spécialisé(e) dispense-t-il ses conseils ?
 - Conseille uniquement au sujet de patients au sein de votre propre (sous-)pratique
 - Conseils destinés aux patients au sein et en dehors de votre propre (sous-)pratique
- Dans quel domaine l'infirmier(ère) est-il (elle)infirmier(ère) spécialisé(e) ?
 - Diabétologie
 - Soins de plaies/soins de stomie
 - Oncologie et/ou soins palliatifs
 - Gériatrie
 - Prévention des chutes
 - Démence
 - Soins de santé mentale
 - Incontinence
 - Autres, précisez
- Au cours du dernier semestre, combien d'heures par semaine cette personne a-t-elle consacré en moyenne à 'cette fonction' ?
- Le (la) prestataire de soins est-il (elle)amené(e) à exercer des fonctions autres que les soins directs aux patient(e)s ?
 - Coordinateur de pratique/responsable de pratique
 - Chef des soins
 - Membre du staff
 - Autre, précisez
 - Aucune autre fonction

- Au cours du dernier semestre, combien d'heures par semaine cette personne a-t-elle consacré en moyenne à 'cette fonction' ?
- Cette personne est-elle active au sein de votre cabinet, mais dans le cadre d'un détachement ou d'un financement (par exemple, des gardes fixes) pour des activités ne relevant pas du financement prévu à l'article 8 ?
 - Oui
 - Non
- Pour quelle(s) catégorie(s) cette personne est-elle active au sein de votre pratique dans le cadre d'un détachement/financement ?
 - Maison médicale
 - Pratique de médecine générale
 - Hôpital (p.ex. dialyse à domicile)
 - Laboratoire
 - Autre, précisez :
- Combien d'heures cela représentait-il en moyenne par semaine de travail ?
- Dans quelle autre organisation de soins travaille-t-il/elle en plus de votre (sous-)pratique ?
 - Autre (sous-)pratique de soins à domicile
 - Hôpital général ou universitaire
 - Hôpital psychiatrique
 - Maisons de repos et de soins
 - Soins de première ligne (par ex. pratique de médecine générale),
 - Soins communautaires (crèches, médecine scolaire, médecine du travail, CPAS, mutualités, centres de santé mentale, foyers d'accueil, services de protection de la jeunesse, prisons)
 - Enseignement (ex. école d'infirmier(ère)s)
 - Autre, précisez
 - Information inconnue
 - Non actif dans d'autres organismes de soins
- Depuis quand cette personne travaille-t-elle de manière régulière dans votre (sous-)pratique ?
Date
- En cas d'absence prolongée (d'un mois ou plus), merci de bien vouloir préciser les dates de début et de fin, ainsi que les éventuelles modifications du régime de travail lors du retour.
- Nombre d'années d'expérience dans les soins infirmiers (à domicile) ?